Mesure	34-12	Traitement de l'espace public entre l'axe route de Chancy le long du prolongement du tramway vers Vailly et le tissu bâti existant au Sud	Coût :	9.36	MCHF

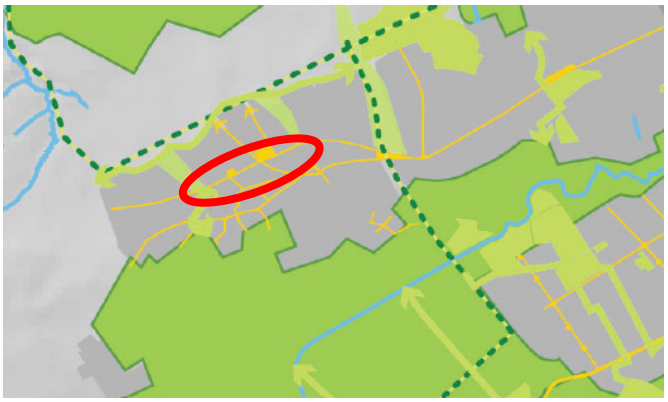

Les liens paysagers au sein de l'agglomération centrale
(source : schéma d'agglomération 2)

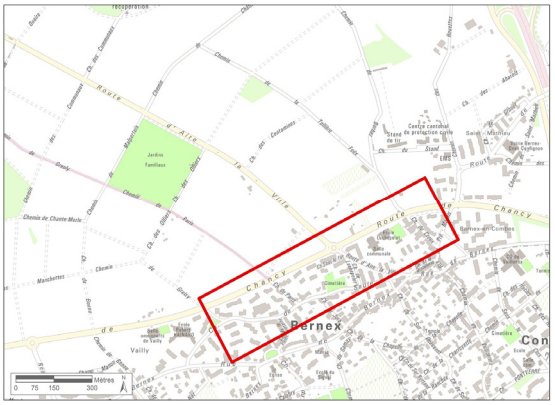

Plan de situation
(source : Etat de Genève)

Orientation stratégique de la mesure

OS5: Requalifications urbaines dans l'agglomération compacte

Type ARE (1ère génération)

Sécurité

Description de la mesure :

Les futures extensions urbaines de Bernex-nord sur la zone agricole et l'actuel tissu villageois sont actuellement séparées par un axe routier de contournement à fort trafic. L'arrivée du tram sur cet axe accompagné de la réalisation d'une nouvelle voirie au nord (mesure 34-8) afin diminuer le trafic TIM en transit sur la route de Chancy est l'occasion d'effectuer la couture entre les deux secteurs de la Commune tout en offrant un espace de rencontre et de services autour d'un transport public de haut niveau d'efficacité. La distance prise naguère entre le village et la route de Chancy offre la possibilité de transformer ces insertions en espaces publics raccords.

L'objectif de cette mesure est la transformation de la route de Chancy entre Bernex-est et Vailly qui accueillera le prolongement du TCOB en un boulevard urbain aux espaces publics de qualité. Le traitement de cet axe, qui sera structurant pour la nouvelle urbanisation, permettra d'articuler les nouveaux quartiers de Bernex-nord et le village de Bernex au sud en offrant un maillage d'espaces publics hiérarchisé structuré et vert.

Instances concernées (en gras, instance pilote) :

Canton GE / Commune de Bernex

Priorité :

☒ A ☐ B ☐ C

Argumentaire :

La mesure garantit la perméabilité MD nécessaire à un quartier urbain et la qualité des relations entre les arrêts TP et les logements (CE1).

Elle participe à l'urbanisation du secteur et à la qualité de vie en milieu urbain (CE2).

Échéancier de réalisation :

Début des travaux entre 2015 et 2018